

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINT-CONSTANT LE JEUDI 6 OCTOBRE 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité le jeudi 6 octobre 2022 à 8h15.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Geneviève Noël, greffière adjointe sont présentes.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant étant tous présents au Pavillon de la biodiversité le 6 octobre 2022 à 8h15, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

- 1. Renonciation à l'avis de convocation;
- Approbation du règlement d'emprunt numéro 2022-09-01 de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;
- Approbation de la grille de tarifs pour la location d'espaces du Complexe aquatique de Saint-Constant;
- Nominations Comité de coordination du Complexe aquatique de Saint-Constant – Représentants de la Ville;
- 5. Période de questions.

Tous les membres du Conseil municipal ont apposé leur signature sur le formulaire de renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire lequel est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

490-10-22

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.



No de résolution ou annotation

491-10-22

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-09-01 DE LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana APPUYÉE de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le règlement d'emprunt numéro 2022-09-01 de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries décrétant une dépense et un emprunt de 1 233 000 \$ pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une caserne incendie à Candiac, tel que soumis à la présente séance.

492-10-22

APPROBATION DE LA GRILLE DE TARIFS POUR LA LOCATION D'ESPACES DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT-CONSTANT

CONSIDÉRANT la demande grandissante en location d'espaces du Complexe aquatique de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que les tarifs proposés par le conseil d'administration du Complexe aquatique de Saint-Constant Inc. (CASCI) ont fait l'objet d'une analyse comparative pour des espaces similaires sur le marché;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir ces tarifs afin de finaliser la programmation de l'automne 2022;

CONSIDÉRANT que la grille de tarification peut être révisée en tout temps par le conseil d'administration et qu'il est prévu de procéder à une révision pour l'hiver 2023;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la grille tarifaire pour la location d'espaces pour le Complexe aquatique, tel que soumise à la présente séance.

D'établir la date d'entrée en vigueur de ces tarifs au 28 septembre 2022.



493-10-22

NOMINATIONS – COMITÉ DE COORDINATION DU COMPLEXE AQUATIQUE – REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Christiane Traversy, directrice des loisirs et madame Laurie Mondou, conseillère principale aux communications à titre de membres désignées siégeant sur le Comité de coordination du Complexe aquatique. Les présentes nominations demeurent cependant conditionnelles à ce que ces dernières conservent leur poste au sein de la Ville de Saint-Constant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Geneviève Noël, greffière adjointe



No de résolution ou annotation

NOUS. SOUSSIGNÉS. MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT. RENONÇONS À L'AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL LE <u>6 OCTOBRE 2022</u> À <u>8H15</u> À LAQUELLE NOUS SOMMES PRÉSENTS.

ET NOUS AVONS SIGNE LE <u>6 OCTOBRE 2022</u>
Jean-Claude Boyer, maire
CAP!
David Lemelin
André Camirand
the same
Giles Lapierre
\mathcal{C}
Chantale Boudrias
Aylon Car
Sylvain Cazes
Johan 10.0
Johanne Di Cesare
Man Exer
Mario Perron
(Ω, Ω, ∞)
Natalia Zuluaga Puyana
TÉMOIN: SUDE
TÉMOIN: